



Commission Foot Animation

PROCES-VERBAL N°1

Réunion du lundi 14 septembre 2026

Présidente : Mme Nadine Gautier

Présent(e)s : Mmes Ximena Barrientos, Julie Debbak, Lina Regragui - MM. Clément Bazin, Omar Belel, Gilles Dorie, Nuno Miguel,

Absent(e)s: MM. Karim Drif, Hassen Masmoudi, Amir El M'ghari, Harry Nzingoula, Gabriel Sordet

Assistent : MM. Teddy Rafrafi, Adil Lemghari

La commission de foot animation souhaite une bonne saison aux clubs

INFORMATIONS

Cette année, compte tenu des nouveautés et de la volonté d'axer les messages sur les bons comportements et attitudes sur et en dehors des terrains, la commission du Football d'Animation vous propose de nous réunir le :

le lundi 5 octobre 2026 à 19h au district.

Les responsables des écoles de foot y sont invités afin de relayer toutes les infos au sein de votre club. Cette réunion est **OBLIGATOIRE**.

CRITERIUMS & PLATEAUX

Les critères débuteront le **samedi 10 octobre**, et se dérouleront en deux phases (Phase 1 et Phase 2). Les poules seront publiées très prochainement.

La commission rappelle l'obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défaillante, sous peine de sanctions financières (cf. Annexe Financière).

La commission demande aux clubs de créer des identifiants Footclubs aux éducateurs et de les habilitier aux compétitions les concernant. Nous vous informons que les accès Footclubs peuvent être limités à la gestion de la feuille de match de sa catégorie.

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non-utilisation de la FMI.

La commission vous rappelle qu'aucun match ne doit débiter sans la réalisation d'une feuille de match.

La commission vérifiera que le nombre de licences validées correspond bien aux nombres d'équipes engagées. La commission se réserve le droit de retirer une équipe en cas du non-respect du nombre de licences validées.

INFORMATION REGLEMENTAIRE

Modification concernant les changements de club en U10 U11

L'Assemblée Fédérale du 6 juin 2026, a adopté des modifications aux articles 99, 117 et 160 des Règlements Généraux de la F.F.F., qui sont applicables à compter de la saison 2026 / 2027.

La conséquence est que, désormais, les joueurs (et les joueuses) des catégories U10 et U11 (et U10F et U11F) :

- Obtiendront une licence avec le cachet « Mutation », ou « Mutation hors période » si le changement intervient après le 15 juillet sauf dans les cas habituellement en vigueur prévus à l'article 117 des RG FFF.
- Ne pourront changer de club hors période normale, (après le 15 juillet), que s'ils obtiennent l'accord du club quitté.

RAPPEL : Article 7.5.1 c) des R.S.G du District 75 : « *Dans toutes les compétitions officielles départementales des catégories U10 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la F.F.F. »*

DECISION

1^{er} dossier :

Constatant que les poules U11 sont désormais complètes, la commission décide à l'unanimité, de ne pas inscrire pour la 1^{ère} phase, l'équipe de PARIS ACASA en U11 suite aux nombreux manquements répertoriés et suite au forfait général de leur équipe U11 la saison dernière. Si une place se libère, nous réintégrerons une équipe U11 du club lors de cette 2^{ème} phase.



ANNEXE FINANCIERE
FOOTBALL D'ANIMATION
2026 / 2027

Forfait U13-U12-U11-U10	30.00 € par équipe
Absence au plateau (U6 à U9)	30.00 €
Non envoi de la FM	20.00 €
Non envoi du CR de plateau (U6 à U9)	20.00 €
Feuille de rencontre (retard, irrégulière)	9.50 €
Non utilisation de la FMI (à partir de la 2eme fois)	40.00 € par équipe
Licence manquante	4.00 €
Absence non justifiée à une convocation	25.00 €